



## Accident parking centre commercial plan de campagne

Par **herrero**, le **28/07/2008** à **21:03**

bonjour,

j'ai eu un accident sur le parking de plan de campagne et d'après mon assurance je suis en tort 100% mais je ne suis pas d'accord.

Voilà, je roulais normalement sur la voie centrale à double sens de circulation qui sépare les deux cotés du parking, quand tout à coup, une voiture est arrivée d'une des contre-allées sur ma droite pour [s]s'engager[/s] sur cette voie principale et elle m'a percuté.

Je tiens à signaler la présence de flèches directionnelles au sol tout au long de cette voie à double sens ainsi que la présence de pointillés dans le sens de la circulation.

La voiture adverse elle n'avait pas de traçage au sol ni panneau mais ne devait-elle pas tenir compte de cette voie principale et de son traçage au sol.

Je précise que le véhicule m'a percuté entre la roue avant droite et la portière côté passager et qu'elle m'a poussé sur 3 mètres donc que ma voiture est HS.

Au pire des cas n'y aurait-il pas un abus de priorité et tant donné les circonstances.

Voilà donc les circonstances de l'accident, aujourd'hui mon assurance m'annonce une réparation de 5000 Euros donc épave puisque elle est cotée environ 4500 Euros, sachant que je suis malheureusement assuré au tiers et soi disant des responsabilités engagées à 100%. Ce qui veut dire que je perds tout alors que je ne me sens vraiment pas coupable.

Pourrai-je avoir votre avis s'il vous plaît sur cet accident et puis-je éventuellement m'opposer à la lettre de mon assurance ou y a-t-il un recours pour obtenir au moins un 50/50%.

Voilà, je vous remercie par avance de votre réponse qui pourra éventuellement m'être utile et

je vous dit a très bientôt

Par **Tisuisse**, le **05/08/2008** à **13:42**

Vous rouliez sur la voie centrale, donc pas à droite. Le code de la route s'appliquant aux parkings des grandes surfaces (parkings privés ouverts à la circulation publique), selon votre explication vous êtes en tord, hélas. De plus, le véhicule qui vous a heurté venait de votre droite et, en l'absence d'une perte de priorité par un céder le passage, un stop ou des feux tricolore, il avait la priorité.

Désolé.

Par **domi**, le **05/08/2008** à **14:20**

Petite question pour Tisuisse : les accidents ayant lieu sur les parkings ne sont -ils pas automatiquement classés 50/50 ? Domi

Par **Tisuisse**, le **05/08/2008** à **14:25**

Réponse : NON puisque c'est le code de la route qui s'applique.

Par **domi**, le **05/08/2008** à **14:26**

Ok ...je dormirai moins bête ce soir ! merci Domi